



# Conditions générales de vente des formations professionnelles d'AMAÉ Globe Trotters

## ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par AMAÉ Globe Trotters. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

## ARTICLE 2 : LES TYPES DE FORMATION CONCERNEES

Toutes les formations dispensées par AMAÉ Globe Trotters à l'exception des formations entrant dans le cadre d'une commande publique.

## ARTICLE 3 : INSCRIPTION

L'inscription d'un ou plusieurs stagiaires prend effet à partir de la fin du délai de rétractation prévu après signature de la convention de formation mais également à réception d'un acompte qui peut être prévu dans la convention.

Tout client dispose d'un délai légal de rétractation de dix (10) jours calendaires, à compter de la signature de la convention de formation. Pour être effective la demande de rétractation devra être effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## ARTICLE 4 : RESPONSABILITES

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux d'AMAÉ Globe Trotters implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

AMAÉ Globe Trotters ne pourra être tenue responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance professionnelle ou personnelle couvre les participants lors de la formation.

## ARTICLE 5 : TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis, la convention ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxe, AMAÉ Globe Trotters n'étant pas assujetti à la TVA.

## ARTICLE 6 : FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement du prix de la formation est effectué par :

- chèque libellé à l'ordre d'AMAÉ Globe Trotters
- virement en précisant le numéro de facture

Pour toutes les formations, les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation. Le paiement anticipé ne pourra faire l'objet d'aucun escompte.

## **ARTICLE 7 : REGLEMENT PAR UN OPCO**

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation les coordonnées de l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à AMAÉ Globe Trotters avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

## **ARTICLE 8 : PENALITES DE RETARD ET SANCTIONS**

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

En outre, une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour les frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Cette indemnité ne s'applique pas aux particuliers payant à titre individuel et à leurs frais.

Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, AMAÉ Globe Trotters se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

## **ARTICLE 9 : CONVOCATION ET ATTESTATION DE FORMATION**

Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au client. AMAÉ Globe Trotters ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par le destinataire, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client (entreprises, organismes tiers) après chaque formation, cycle ou parcours.

## **ARTICLE 10 : REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un client passerait une commande à AMAÉ Globe Trotters sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), AMAÉ Globe Trotters pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## **ARTICLE 11 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation, le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences). En outre, le client sera redevable de dédommagements à AMAÉ Globe Trotters dont le montant est fonction du délai entre la décision du renoncement et le début de la formation, à savoir :

- Supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû,
- Compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70% du coût de la formation est dû,
- Inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100% du coût de la formation est dû.

Toute annulation ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre de dédommagement forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

AMAÉ Globe Trotters se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter, dans un délai de 8 jours avant sa date de réalisation, une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucun dédommagement n'est dû en raison d'une annulation du fait d'AMAÉ Globe Trotters.

En cas d'annulation définitive de la formation par AMAÉ Globe Trotters, il est procédé au remboursement des acomptes perçus, le cas échéant. Ceux-ci ne pourront excéder 30% du montant total de la formation. En cas de réalisation partielle de la formation par AMAÉ Globe Trotters seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

## **ARTICLE 12 : SUPPORTS DE FORMATION**

Les stagiaires et clients des formations dispensées par AMAÉ Globe Trotters ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...). Les supports de formation restent la propriété exclusive de l'organisme de formation.

## **ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

## **ARTICLE 14 : INFORMATIQUE, LIBERTES ET RGPD**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service d'AMAÉ Globe Trotters. Ces données personnelles seront enregistrées dans des bases de données Excel d'AMAÉ Globe Trotters.

Ces données seront utilisées pour gérer toutes les tâches concernant les parcours de formation. Les données qui concernent vos demandes de certification pourront être transmises à France Compétences et à d'éventuels prestataires en charge de l'évaluation du dispositif.

Les utilisations de ces données seront les suivantes :

- Gestion administrative de votre parcours de formation (courrier, appel, attestation, dossier de financement, communication avec les financeurs, employeurs, structures de stage, cabinet comptable et expert-comptable, ...)
- Gestion pédagogique (gestion des présences et absences, communication avec les parties prenantes de la formation)
- Gestion des données relatives aux demandes de certification (le cas échéant)
- Présentation des nouvelles offres de formation d'AMAÉ Globe Trotters

A aucun moment ces données ne seront vendues à d'autres structures.

Ces données seront conservées 5 ans à partir de votre date de dernière interaction avec AMAÉ Globe Trotters afin d'établir un suivi post formation et des comptes rendus statistiques.

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), **vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement.** Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant **Nathalie NEVEU à AMAÉ Globe Trotters <amaeglobetrotters@gmail.com>***

*Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, AMAE s'engage à prendre toutes précautions conformes aux usages afin de protéger la confidentialité des informations, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.*

## **ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE**

Les conditions générales et tous les rapports entre AMAÉ Globe Trotters et ses clients relèvent de la loi française.

## **ARTICLE 16 : LITIGES**

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de ces présentes conditions générales de vente devra être précédé d'une tentative de règlement amiable entre les parties avant la saisine du tribunal compétent.

Si aucune solution ne peut être apportée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction du tribunal d'instance de Troyes.

Fait à Géraudot, le 30/04/2025